



Rapport d'exercice des droits de vote

Exercice 2020

En 2020, Dôm Finance avait pour principe de ne participer au vote que lorsque le pourcentage cumulé de détention dépassait 2% du capital de la société et que la nationalité des sociétés émettrices était française ou européenne (la lourdeur du processus et les coûts engendrés étant trop importants pour les sociétés non européennes).

Dans cette situation, Dôm Finance n'a pas été amenée à exercer de droits de vote en 2020.

L'exercice 2021 s'annonce très différent. Dôm Finance a mis en place une nouvelle politique de vote qui est appliquée avec rigueur afin de garantir l'intérêt des porteurs.

Nouvelle organisation de Dôm Finance pour l'exercice des droits de vote à partir de janvier 2021 :

Dans l'objectif d'assurer au mieux l'exercice des droits de vote, Dôm Finance a constitué un comité regroupant les gérants des OPC concernés ainsi qu'un assistant de gestion. Cette cellule, animée par la personne en charge de l'investissement responsable, a pour fonction de collecter les informations relatives aux assemblées générales et d'analyser en interne les résolutions ainsi que les recommandations émanant de notre partenaire ISS.

Dôm Finance externalise de façon systématique l'exercice des droits de vote par l'intermédiaire de la plateforme ISS pour tous les OPC.

ISS exécute ces droits de vote en ligne avec la politique de vote de Dôm Finance.

Fait à Paris, le 20 Avril 2021

Vincent PRIOU
Président Directeur Général